

FLASH !!!

SEMILLY INFO



Ce « bulletin d'été » est allégé, congés obligent, mais vous y trouverez cependant des renseignements utiles, et quelques points importants.

Bonnes vacances à tous, et bonne préparation de rentrée aux enfants !

Le Maire, Christophe ROGI



FLEURISSEMENT

- Merci aux conseillers municipaux, aux riverains et bénévoles, et à Ghyslain qui entretiennent les bacs, massifs et espaces verts communaux.
- Merci également à tous pour le fleurissement individuel et la propreté du village !



Après sélection par le jury départemental, qui a décidé de nous récompenser par l'attribution d'un prix, le jury régional des villages fleuris est passé courant juillet : les membres ont trouvé que nous avons un village agréable et bien entretenu ...

Les efforts et le sérieux payent !!!
Nous obtenons le label :

VILLAGE FLEURI, Première Fleur

BILAN EXERCICE 2007 (source : Direction Générale de la Comptabilité Publique)

Voici quelques points de l'analyse de la situation financière de la commune pour l'exercice 2007

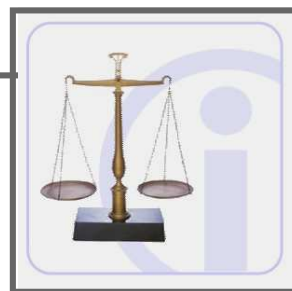
<u>Grands équilibres :</u>	Endettement :	126€/hab.	(325€ moyenne strate département)
	Résultat de l'exercice :	479€/hab.	(194€ moyenne strate département)
<u>Taxes :</u>	Foncier Bâti	9.80%	(14.00% moyenne strate département)
	Foncier Non Bâti :	16.47%	(21.11% moyenne strate département)
	Taxe d'Habitation	6.80%	(8.73% moyenne strate département)
	Taxe Professionnelle :	2.65%	(7.08% moyenne strate département)

Constats : *"Tous les ratios sont excellents, pas de faiblesses constatées"*

Nous ne pouvons que féliciter l'ancienne municipalité de sa bonne gestion !



REGLEMENTATION



ANIMAUX ERRANTS

"Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui."

les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT habilite le maire, à titre général, à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation.

BRUIT (arrêté préfectoral du 19 avril 1990)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc..., doivent être effectués dans les créneaux respectueux des heures ouvrables.

Un peu de Respect du voisinage d'une part, et de Tolérance, d'autre part, permettront à chacun de respecter la tranquillité des habitants sans devoir être pointilleux sur la réglementation !

C'est ça aussi la vie harmonieuse à la campagne !!!

VISITE DES FORETS COMMUNALES



La forêt est une des sources principales de revenus de la commune, et nous y consacrons également une bonne partie de nos dépenses.

- Quel est son potentiel?
- Comment la gérer à moyen et long terme?
- Comment les coupes, les ventes, les affouages,... sont-ils régis?

Messieurs DEVOS, responsable de l'Unité Territoriale, et ROUX, agent patrimonial de l'ONF vous invitent à visiter les bois communaux ; ils vous donneront toutes les explications utiles sur leur travail, la gestion forestière, et répondront à vos questions.

Rendez-vous dans la cour de la mairie Samedi 20 septembre à 9H30 précises

Nous remercions l'amicale des chasseurs, qui met à notre disposition sa baraque de chasse pour la journée ; la commune offrira l'apéritif, et nous mangerons sur place le repas tiré du sac.

Pour la bonne organisation, merci de vous inscrire en mairie ou auprès du maire ou d'un adjoint avant le 1^{er} septembre (nombre d'adultes et nombre d'enfants présents).

IMPORTANTES DOSSIERS ENERGIES

APPEL A CANDIDATURE DE L'ANDRA

2600 communes en France, dont Semilly ainsi qu'une majorité de communes du canton, ont été retenues pour l'étude d'un projet de stockage de déchets radioactifs dits "FA-VL" (faible activité à vie longue). Le sous-sol argileux correspond à ce que l'ANDRA recherche comme type de terrain.

Le Conseil Municipal devra donner un avis avant la fin de l'année afin d'autoriser une étude de faisabilité (quoi qu'il en soit le site retenu ne sera pas opérationnel avant 2019).

Avant de se prononcer sur le sujet, divers éléments sont à prendre en compte :

- Inquiétudes par rapport au nucléaire ?
- Risques ?
- Emplois générés ?
- Impôts perçus (taxe professionnelle, impôts fonciers,...) ?



POUR ... ou CONTRE... ???

Afin de répondre à vos questions, vous recevrez prochainement une brochure documentaire de l'ANDRA (vous pouvez trouver des renseignements complémentaires sur le site internet : www.andra.fr)

De plus une réunion d'information publique, à laquelle vous êtes conviés, en présence des responsables de l'ANDRA et d'élus se tiendra **vendredi 5 septembre à 18H30** à la salle des fêtes de Saint-Blin.

PROJET EOLIEN

En 2006, une étude avait été conduite pour l'installation d'un parc éolien sur notre territoire, un mât de mesure avait été installé... Les résultats étaient satisfaisants.

Mais ...

zone Natura2000, étude ornithologique (vols de milans royaux...)

Le projet a avorté !!!

Aujourd'hui EDF ENERGIES NOUVELLES, filiale de EDF, relance l'étude d'un parc éolien sur les communes de Manois et Saint-Blin. Une partie de notre territoire pourrait être concernée par ce projet.

Des réunions d'information seront programmées sur le sujet.



ORDURES MENAGERES

- Un arrêté municipal en matière de collecte des déchets ménagers a été pris le 5 juillet (visé en préfecture le 16) et est effectif depuis le 1^{er} août ; le but de cet arrêté pris par une grande partie des communes adhérentes aux SMITOM est d'essayer de maintenir les coûts, afin que la facture « Ordures Ménagères » s'alourdisse moins vite ...

Il est strictement interdit de déposer tout déchet vert (tontes feuilles, fanes,...) et de bois non traité (issu de l'élagage, tailles de haies,...) ainsi que tout carton, verres d'emballage (pots, bouteilles, bocaux,...) à la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles.



- POUR INFO : la déchetterie mobile de Saint-Blin est ouverte les JEUDI, semaines impaires, de 13H00 à 19H00 de mars à octobre, et de 13H00 à 17H00 de novembre à février.

VIE SCOLAIRE

- Les horaires de transport scolaire resteront inchangés cette année, à savoir
Circuit primaire, Saint-Blin : départ matin : 8H37 / retour village : 17H13
Circuit collège, Bourmont : départ matin : 7H36 / retour village : 17H25
- Arrêts de bus :

Pour les 2 circuits, le point de ramassage sera impérativement à l'abribus. La zone d'arrêt du bus a été matérialisée.

VIE ASSOCIATIVE

SEMILLY-LOISIRS vous rappelle que le 12^{ème} rallye pédestre aura lieu Dimanche 31 août prochain ; nous comptons sur un maximum de participants pour cette journée, alors en équipe ou individuellement, inscrivez-vous au plus vite auprès d'Eliane DEMOUSSEAU, présidente, ou Charly WANHAM, vice-président.



ANNIVERSAIRES

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à M. Eugène COLLIOT, notre doyen, qui vient de souffler 95 bougies, et qui vit toujours dans sa maison, bien entouré par sa famille.



Mme Germaine VOILLEMINE, doyenne, qui réside en maison de retraite à Liffol le Grand va quand à elle fêter ses 97 ans dans un mois.

INFO PRATIQUES

Mairie :

Téléphone : 03 25 02 91 82
Télécopie : 03 25 03 90 24
e.mail : mairiesemilly@orange.fr

Secrétariat de Mairie :

Lundi 14H30 - 17H45
mercredi et samedi 9H00 - 11H45

Le secrétariat sera fermé à partir du 9 août et rouvrira le 1er septembre.

En cas d'urgence, vous adresser au maire ou à un adjoint.